



**COMPTE-RENDU**  
**Séance du 10 juin 2016**

L'an deux mille seize et le dix juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

**Présents** : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Marie PEES, Laurent MARQUE, Marie-Christine GARROCO, Paul LAMOURE, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie-Claude PINOUT, Solange BECAAS, Richard BELLON

**Excusés** : Etiennette CURT, Jean-Jacques ALBIRA (procuration à Richard BELLON)

**Secrétaire de séance** : Marie-Claude PINOUT

**Déménagement ponctuel de la salle du conseil pour cause de travaux**

L'assemblée prend acte de la décision du Maire de transférer la salle du Conseil à la salle du Rey pour sa réunion qui a lieu le 10 juin 2016.

**Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de désigner Mme Marie-Claude PINOUT en tant que secrétaire de séance.

**Question n°1 : Approbation du procès-verbal du 11 avril 2016**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**APPROUVE** le procès-verbal du 11 avril 2016.

**Question n° 2 : Renouvellement du contrat d'assurance statutaire**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**DEMANDE** au Centre de Gestion de conduire pour le compte de la commune la procédure de marché nécessaire à la souscription de 2 contrats d'assurance garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL et non affiliés à la CNRACL.

**Question n° 3 : Tarif coupe de bois**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**FIXE** à 10 € le m<sup>3</sup> la coupe de bois du Serbiassa, parcelles 33 A et 37 B.

**Question n° 4 : Inscription à l'état d'assiette**

M. le Maire propose au conseil municipal de voter pour demander à l'ONF l'inscription à l'état d'assiette de la coupe de régénération sur la parcelle 11A (vente en bloc et sur pied), pour une surface de 1.30 ha. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité, l'inscription à l'état d'assiette.

**Question n° 5 : Infrastructures de bornes de charge de véhicules électriques**

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,  
Par 12 voix et 2 abstentions (M. Marque et M. Bascugnana)  
**REFUSE** le projet d'installation d'une borne de charge sur le territoire communal.

**Question n° 6 : Indemnités de fonctions**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal  
Par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Solange Bécaas, M. Bellon, et procuration de M. Albira)  
**DECIDE** de maintenir les indemnités de fonction des élus actuelles.